

## Charte des participants Rmn2pam 2024

- Je m'engage à prendre le départ du raid cycliste qu'à la condition d'utiliser un vélo tout terrain ou un vélo tout chemin ou encore Gravel dont je me suis assuré préalablement du parfait état d'entretien. Je prends acte du fait que les voies empruntées ne sont pas balayées et qu'il peut y avoir des secteurs particuliers (par exemple pavés ou encore boueux).
- Je m'engage, en circulation, à porter un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle, ce casque devant être attaché ; nous rappelons que le port d'un gilet haut visibilité est fortement conseillé.
- Je m'engage au strict respect du code de la route et prends note que certaines parties du parcours se déroulent sur route ouverte à la circulation.
- Le cas échéant, j'atteste être légalement responsable du ou des mineurs m'accompagnant, que ce (ces) mineur(s) est (sont) âgé(s) d'au moins 10 ans à la date de l'évènement, qu'il(s) utilise(nt) un vélo tout terrain ou un vélo tout chemin (vélo de route interdit, vélo avec petites roues également) en parfait état d'entretien et qu'il(s) porte(nt) en circulation un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle, ce casque devant être attaché.
- Je pourrais utiliser mon siège enfant dont je m'assurerai du bon état et de la bonne fixation.
- Toutes les personnes mineures devront être accompagnées d'une personne majeure responsable durant toute la manifestation (partie cycliste, repas, partie animations et autres)
- Je m'engage à observer un comportement courtois et respectueux de l'environnement, des sites traversés et mis à disposition. Sur le parcours, tout dépassement devra se faire avec prévention et courtoisie (sonnettes, prévention orale, remerciement...)
- Je prends acte du fait qu'un parc à vélos sera mis à ma disposition sur le lieu d'arrivée mais que le gardiennage de mon vélo sera sous ma propre responsabilité. Je me munirai donc de mon cadenas ou de mon antivol personnel.
- Un rapatriement des vélos par camion me sera proposé. Il sera réalisé avec des camions de déménagement. L'université de Lorraine ne pourra être tenue responsable des éventuelles dégradations liées au transport. Ainsi nous conseillons aux propriétaires de vélos en excellent état ou haut de gamme de ne pas utiliser cette formule. Les vélos seront à récupérer aux villages départ entre 17h et 18h.
- Je prends acte du fait qu'il ne sera pas possible de prendre son vélo avec soi si je choisis le retour en bus proposé par l'organisation.
- Par mon inscription j'autorise, sans réserve, l'Université de Lorraine à disposer pleinement et irrévocablement des photographies et autres **images** fixes et vidéos me représentant, réalisées le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 lors de l'évènement RMN2PAM.